

DELEGATION DE M. Dominique DUCASSOU

D -20070020

**Direction Générale des Affaires Culturelles. Base Sous Marine.
Déclassement du domaine public. Convention de restitution d'un
bateau monotype FMP. Signature. Autorisation.**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Le 16 novembre 1993 Monsieur Jacques GUERIN a fait don à la Ville de Bordeaux d'un bateau monotype FMP de 5,25 m, dénommé LOF II. Ce don était soumis aux conditions que ce bateau soit considéré comme patrimoine historique et qu'il soit entretenu et maintenu en état de naviguer par le Centre International de la Plaisance (CIPB).

Ces conditions ne pouvant plus être remplies du fait de la cessation des activités du CIPB, le donateur a proposé une demande de restitution de ce bateau.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à faire procéder au déclassement du Domaine Public et à signer la convention de restitution.

CONVENTION DE RESTITUTION D'UN BATEAU MONOTYPE FMP DENOMME Iof II

La Ville de Bordeaux, représentée par Monsieur Alain Juppé, son Maire, agissant aux fins des présentes par délibération

d'une part,

Et Monsieur Jacques GUERIN représentant les ayant droits de Robert GUERIN domicilié – 6, avenue du Maréchal Lyautey 33120 Arcachon
d'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Par acte en date du 16 novembre 1993, M. Jacques GUERIN a souhaité faire don à la Ville de Bordeaux, au profit du Conservatoire International de la Plaisance, d'un bateau monotype FMP datant de 1924 de 5,25m de longueur.

Par délibération en date du 15 décembre 1994, le Conseil Municipal a accepté plusieurs dons et prêts conformément à une liste annexée à cette délibération dans laquelle figure le bateau de M. Jacques GUERIN.

En contrepartie, la Ville de Bordeaux, dans le cadre du fonctionnement du Conservatoire International de la Plaisance devait s'engager à considérer ce bateau comme patrimoine historique, l'entretenir et le maintenir en état de naviguer.

Le Conservatoire International de la Plaisance Ayant cessé son activité, le bateau monotype FMP ne peut plus assurer sa fonction de patrimoine historique.

Dans le but de préserver sa qualité historique Monsieur Jacques GUERIN a demandé à la Ville sa restitution par lettre afin de pouvoir le mettre à disposition d'une association dont le but est la préservation et la restauration d'embarcations historiques du Bassin d'Arcachon.

Les conditions prévues dans l'acte du 16 novembre 1993 n'étant plus remplies rien ne s'oppose à la demande de restitution.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

ARTICLE 1 : Objet

D'un commun accord il est mis un terme à la donation avec charges consentie à la Ville de Bordeaux par M. Jacques GUERIN par convention du 16 novembre 1993.

ARTICLE 2 :

La Ville de Bordeaux restitue, en pleine propriété ; le bateau monotype FMP dénommé LOF II à M. Jacques GUERIN

ARTICLE 3 : Conditions financières

Cette restitution est consentie sans condition financière ni indemnité

ARTICLE 4 : Renonciation à recours

Les parties renoncent mutuellement à tout recours au titre des travaux de restauration du bateau et s'estiment remplies de leur droit.

ARTICLE 5 : Frais

Les frais d'enlèvement et d'acheminement du bateau resteront à la charge de M. Jacques GUERIN ainsi que toutes les formalités nécessaires si de besoin.

ARTICLE 6 : Compétence juridictionnelle

Les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 7 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir,

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex
- Pour M. Jacques GUERIN – 6, avenue du Maréchal Lyautey – 33120 Arcachon

Le

Le Maire,

M. Jacques GUERIN

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070021

Direction Générale des Affaires Culturelles. CapcMusée d'Art Contemporain. Partenariat du CIC Société Bordelaise. Convention. Signature. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, le CIC Société Bordelaise soutient les programmes d'expositions du capcMusée d'art contemporain.

Cette année encore, cet établissement bancaire a décidé de poursuivre son partenariat en finançant une partie des productions d'œuvres des expositions présentées dans ce Musée, durant l'année 2007, en versant la somme de 3 500 euros.

Une convention a été rédigée afin de préciser les modalités de ce partenariat.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention
- à prévoir au budget supplémentaire une recette de 3 500 euros sur le CRB CEX ARTCON, compte n° 7488
- à prévoir une dépense de même montant sur ce même CRB CEX, compte n° 6068.

**Convention de partenariat
Entre la Ville de Bordeaux
(capcMusée d'art contemporain)
et le CIC Société Bordelaise**

ENTRE LES SOUSSIGNES,

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du [] 2007, reçue à la Préfecture le [] 2007, ci-après dénommée «la Ville de Bordeaux»,

D'UNE PART

et

Le CIC Société Bordelaise, SA au capital de 129 142 960 euros, représenté par son Président Directeur Général, Jean-Jacques Tamburini, ci-après dénommé « le CIC Société Bordelaise »,

D'AUTRE PART

Il est préalablement exposé ce qui suit :

PREAMBULE

Le CIC Société Bordelaise, partenaire du capcMusée d'art contemporain depuis 1999, a décidé de réitérer son soutien pour l'année 2007, en participant financièrement aux frais d'organisation des expositions présentées dans ce Musée et notamment aux frais de production d'œuvres.

Ceci ayant été exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention vise à organiser les rapports des deux contractants dans le cadre de leurs interventions respectives à l'occasion des expositions présentées durant l'année 2007 au capcMusée d'art contemporain, sis 7, rue Ferrère F-33000 Bordeaux.

ARTICLE 2 - OBLIGATIONS DU CIC SOCIETE BORDELAISE

Le CIC Société Bordelaise a décidé de soutenir le programme des expositions présentées durant l'année 2007 au capcMusée d'art contemporain.

A ce titre, elle fait don à la Ville de Bordeaux pour la production des œuvres présentées au cours des expositions d'une somme de 3 500 € TTC (TROIS MILLE CINQ CENT EUROS TTC).

ARTICLE 3 - OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX

Une visite de l'exposition « Drapeaux gris » sera organisée par le capcMusée d'art contemporain de la Ville de Bordeaux en coordination avec le CIC Société Bordelaise, selon un calendrier à définir entre les deux contractants.

ARTICLE 4 - MODALITES DE VERSEMENT

La participation du CIC Société Bordelaise d'un montant de 3 500 euros sera versée en une seule fois durant le premier trimestre 2007.

Cette participation financière sera créditée
sur le compte n° 30001 00215 C3300000000 82
identifiant SWIFT de la BDF (BIC) : BDFEFRPPXXX
Identification FR9521
ouvert auprès de la BANQUE DE FRANCE - BORDEAUX
au nom du TRESORIER PRINCIPAL DE BORDEAUX MUNICIPALE

ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de un an à compter de la date de sa signature par l'ensemble des contractants.

ARTICLE 6- DENONCIATION DE LA CONVENTION

La convention peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre contractant.
La dénonciation prend effet à compter de la date de réception de la lettre.
Cette dénonciation n'ouvre droit à aucun dédommagement.

ARTICLE 7 - COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Les litiges relatifs à l'application de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 8 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- pour le Maire de Bordeaux,	en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, F-33077 Bordeaux cedex
- pour le CIC Société Bordelaise	20, Parvis des Chartrons F-33058 Bordeaux cedex

Fait à Bordeaux,
en cinq exemplaires,
le

Po/le CIC Société Bordelaise, Son Président Directeur Général, Jean-Jacques Tamburini	Po/la Ville de Bordeaux, Son Maire, Alain Juppé
---	---

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070022

Direction Générale des Affaires Culturelles. Bibliothèque de Bordeaux. Concours : le vélo dans ma ville. Mise en place du règlement du concours. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La bibliothèque municipale (Bibliothèque du Grand-Parc), à l'occasion de la manifestation de sensibilisation à l'environnement, prévue en juin 2007, souhaite organiser un concours photographique dont le thème serait « Le vélo dans ma Ville ».

Chaque participant devra produire avant le mercredi 2 mai 2007 à 18h un tirage d'une photographie dont il est l'auteur (argentique ou numérique) en noir et blanc ou en couleurs, et d'un format minimum 18 x 24 cm, maximum 30 x 40 cm.

Le règlement sera affiché dans l'ensemble des bibliothèques de Bordeaux.

Ce concours débutera le mardi 3 avril 2007 et sera clos le mercredi 2 mai 2007. Il sera doté d'un prix récompensant la meilleure photo. La photographie gagnante et les vingt-cinq meilleures photographies sélectionnées par le jury seront exposées au public du 5 juin au 7 juillet 2007 à la bibliothèque du Grand Parc.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser la bibliothèque municipale à organiser le concours « Le vélo dans ma Ville » et valider le règlement annexé à la présente délibération.

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE « LE VELO DANS MA VILLE »

Préambule

A l'occasion de la manifestation de sensibilisation à l'environnement, prévue en juin 2007 à la bibliothèque du Grand-Parc, est organisé un concours photographique dont le thème est « le vélo dans ma Ville ».

Article 1 : Durée

Ce concours débutera le mardi 3 avril 2007 et sera clos le mercredi 2 mai 2007 à 18h. Le dossier contenant le règlement sera à la disposition des participants dans le réseau des Bibliothèques de Bordeaux.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux adultes à partir de 18 ans.

Chaque participant devra produire avant le mercredi 2 mai 2007 à 18h un tirage d'une photographie dont il est l'auteur (argentique ou numérique) en noir et blanc ou en couleurs, et d'un format minimum 18 x 24 cm, maximum 30 x 40 cm, sur le thème « le vélo dans ma Ville ».

Chaque tirage devra porter au verso mention lisible des nom, prénom, adresse et téléphone du concurrent, et être accompagné d'un texte court (moins de 50 caractères) portant sur l'environnement et la ville.

La photographie devra être déposée ou envoyée par courrier à :

Bibliothèque du Grand-Parc
Concours photo « le vélo dans ma Ville »
34 rue Pierre Trébod
33300 BORDEAUX

Article 3 : Jury - désignation du gagnant

Le jury sera composé de photographes, bibliothécaires et de personnalités locales.

Il se réunira le 17 mai 2007 pour choisir la photographie gagnante et les vingt-cinq photographies destinées à l'exposition à la bibliothèque du Grand Parc.

Les concurrents seront évalués selon des critères de qualité technique, d'intérêt artistique et littéraire.

Le gagnant ainsi que les auteurs des autres photographies sélectionnées seront avisés par la bibliothèque du Grand Parc par téléphone ou courriel.

Article 4 : Prix

Le concours est doté d'un prix récompensant la meilleure photo.

La photographie gagnante et les vingt cinq meilleures photographies seront exposées au public du 5 juin au 7 juillet 2007 à la bibliothèque du Grand Parc.

Leurs auteurs autorisent la bibliothèque à utiliser à titre gratuit les œuvres en vue de l'exposition. A la fin de l'exposition, les œuvres seront remises à leur auteur.

Article 5 : Droit à l'image

Les concurrents devront s'assurer de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image. La bibliothèque décline toute responsabilité dans le cas de non respect de cette procédure.

Article 6 : Acceptation

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement affiché le temps du concours dans les bibliothèques de Bordeaux.

ADOpte A L'UNANIMITE

D -20070023

Direction Générale des Affaires Culturelles. Bibliothèque de Bordeaux. Désaffectation et destruction de documents. Autorisation.

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Comme toutes les bibliothèques, la Bibliothèque municipale de Bordeaux est régulièrement amenée, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de ses collections, à procéder à un bilan des collections appartenant à la Ville en vue d'une réactualisation des fonds.

Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la Ville, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Les ouvrages au contenu périmé, très abîmés et sales, contenant des informations inexacts, pour lesquels il ne peut être envisagé ni dons à des associations, ni de vente aux particuliers, doivent pouvoir être détruits sans délai.

Une liste de 3552 documents correspondant aux critères ci-dessus et susceptibles de ne plus figurer dans les collections de la bibliothèque a ainsi été établie au cours du mois de novembre 2006.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser :

- la désaffectation des ouvrages dont la liste est consultable au Secrétariat du Conseil Municipal.
- la destruction des ouvrages désaffectés.

M. DUCASSOU. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues il s'agit de 4 Délibérations.

Pour la première : Il s'agit du déclassement du domaine public et remise au propriétaire d'un bateau qui appartenait au Centre International de la Plaisance de Bordeaux.

La deuxième délibération, concerne d'un partenariat entre la Société Bordelaise et le CAPC. La banque CIC soutient la programmation des expositions du CAPC chaque année. La dotation pour 2007 est de 3.500 euros.

La troisième délibération concerne un concours photographique qui sera organisé par la Bibliothèque du Grand Parc à l'occasion d'une manifestation de sensibilisation à l'environnement prévue en juin prochain.

Le thème de ce concours photographique est consacré au Vélo dans ma Ville.

La quatrième délibération est une délibération mensuelle qui concerne le « désherbage » indispensable à la bonne gestion des fonds de la bibliothèque.

Cette fois-ci il s'agit de la destruction de 3552 documents.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme NABET.

MME NABET. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons examiné ces délibérations en commission. Elles n'ont pas fait l'objet de commentaires divers et variés.

Cependant, ce que l'on peut noter c'est la maigreur... je pourrais dire la « maigritude » de la thématique culture dans ce Conseil Municipal. Pourquoi je dis ceci ? Parce qu'on n'a que 4 délibérations.

Et je vais revenir sur quelque chose que nous appelons de nos vœux depuis fort longtemps qui est le fameux débat sur la culture à Bordeaux.

Pourquoi j'en parle aujourd'hui ? Parce que mercredi en Conseil d'Administration nous allons travailler sur les orientations budgétaires.

Mais nous avons aussi d'autres équipements structurants sur la ville qu'il conviendrait peut-être de voir d'un peu plus près, et que vous nous donniez des précisions, à nous, petits élus de base.

Je pense notamment au Conservatoire. Je ne sais plus si on l'appelle Conservatoire National de Région, ou Conservatoire Jacques THIBAUD...

Ce serait bien que nous ayons un budget précis et que nous puissions ainsi dérouler les équipements culturels de la Ville.

Là on est sur la thématique culture, donc je me contente de parler de celle-ci.

Cela mériterait quand même peut-être une réunion de commissions dans un premier temps, et qu'on lance vraiment ce grand débat que nous appelons de nos vœux depuis fort longtemps.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, sans demander un grand débat je souhaiterais quand même avoir des précisions de la part de votre adjoint à la culture concernant le soutien aux lieux de création et d'accueil. Vous voyez ce que je veux dire, c'est-à-dire parler, comme l'a relevé tout à l'heure Vincent MAURIN, de la problématique de la Boite à Jouer et du Pont Tournant.

Il se trouve qu'en préparant ce Conseil j'ai retrouvé le document intitulé « La politique culturelle de la Ville de Bordeaux » qui nous avait été distribué il y a quelques années où il est clairement dit que la ville s'engage à soutenir les lieux de création. Nous avons eu droit à une liste de ces lieux.

Or, dans ce document il est bien précisé que ces lieux sont « autant de pôles culturels qui animent en réseau l'offre sur la ville et fertilisent les quartiers. Ils doivent être rapprochés de ceux déjà mentionnés », c'est-à-dire le TNT, la Base Sous-marine dont il est question aujourd'hui.

Pour nous, nous le répétons dans ce Conseil depuis quelques années, il est primordial de soutenir non seulement les lieux, mais aussi les associations culturelles afin d'offrir un lien social dans bon nombre de quartiers.

Or lorsqu'on étudie le budget culture on s'aperçoit que quelques lieux ont vu leur budget baisser, d'où notre interrogation aujourd'hui afin d'avoir des précisions sur votre politique de soutien à ces lieux.

En feuilletant le Bordeaux Magazine je suis tombé sur l'article de Bernard Blancan, comédien de Bordeaux, qui, je vous le rappelle, a commencé dans bon nombre d'associations culturelles de la Ville de Bordeaux et dans bon nombre de lieux. Je crois que justement si maintenant il est à ce niveau du star-système, je dirai que c'est grâce à un travail à la base de toutes ces associations culturelles bordelaises qui lui ont permis de s'épanouir et d'atteindre un tel niveau de notoriété.

Nous le disons souvent dans ce Conseil, c'est vrai que les Verts sont très attentifs au soutien aux associations culturelles, mais aussi aux lieux qui permettent de promouvoir l'image de Bordeaux au travers de comédiens tels que Bernard Blancan, quand nous avons la chance d'en voir un éclore au niveau national.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. RESPAUD.

M. RESPAUD. -

D'abord, Monsieur le Maire, je voudrais rendre hommage à Mme Pommiez(?) qui a amené le Centre Jean Moulin là où il est. C'est devenu un des musées les plus intéressants de Bordeaux.

C'est vrai que la vie culturelle à Bordeaux a été secouée par pas mal d'événements ces derniers temps, notamment par les difficultés qui viennent d'être relevées au Théâtre du Pont Tournant et à la Boite à Jouer. Cela montre le malaise qui règne dans la vie culturelle bordelaise,

J'y ajoute l'affaire du legs Domergue dont on a parlé où l'administration ne s'est pas montrée à la hauteur de la situation, il faut quand même le dire. Je ne sais pas quand se tiendra la commission que nous avons désignée, M. DUCASSOU. J'espère que ce sera rapidement.

Egalement les problèmes que nous avons connus au CAPC, la place de l'opérette depuis un an maintenant, et bien d'autres choses. Je crois qu'un réel malaise règne dans le domaine de la culture.

Bien entendu on n'est pas tenu d'analyser ces dossiers de la même façon, mais comment ne pas admettre quand même que quelque chose ne tourne pas rond dans une politique qui représente 20% du budget de notre ville ?

Comment ne pas souscrire à ce constat : il manque un pilote, une stratégie, une ambition. Je crois qu'il est temps de tout mettre à plat et de penser et d'agir autrement.

Revenons au Théâtre du Pont Tournant et plus globalement au problème du théâtre.

Si ce théâtre, ce lieu de création, connaît des difficultés, elles ne lui sont pas propres. Je crois qu'aujourd'hui c'est l'ensemble des lieux de création qui souffrent à Bordeaux : c'est le TNT, c'est le Glob Théâtre, c'est la Boite à Jouer...

D'ailleurs M. DUCASSOU, qui s'est exprimé à cet égard dans la presse, corrobore ce constat. Mais il ne précise pas que pour une fois, si on prend l'exemple du Pont Tournant, la Ville de Bordeaux est loin de la subvention du Conseil Général, car d'autres collectivités participent à l'aide au théâtre sur cette ville.

En effet, le Conseil Général attribue 27.000 euros, et la mairie n'intervient qu'à hauteur de 15.000 euros en ce qui concerne ce cas particulier.

On entend trop souvent dire ici que le Conseil Général est à la traîne sur quelques dossiers, pour ne pas rétablir la vérité. N'est-ce pas M. DELAUX qui est à la fois Conseiller Général et Conseiller Municipale et qui le sait donc bien ?

Il suffirait que l'ensemble des partenaires se mettent au niveau du Conseil Général pour que le Pont Tournant dispose de l'indispensable dont il a besoin. C'est d'ailleurs ce qu'ont exprimé ses responsables. Je regrette que cela n'ait été dit par notre adjoint à la culture.

Tout cela reflète une des grandes faiblesses de la politique culturelle de la Ville de Bordeaux si on la compare à d'autres villes comme Nantes, Rennes, ou Besançon. Paralysée par ces gros navires elle est incapable d'impulser une dynamique autour de la vie associative, maillon essentiel de la vie culturelle.

Si on comparait le niveau d'intervention des uns et des autres, c'est une tout autre réalité que celle qui est couramment donnée qui se dessinerait. La vie culturelle sur Bordeaux repose déjà sur bien d'autres partenaires.

Je crois qu'en matière de culture à Bordeaux il faut très rapidement tout mettre à plat, écouter, oser, imaginer. Il faut sortir des sentiers battus. Faire confiance aux artistes, aux lieux de création partagés. C'est un véritable Grenelle de la culture à Bordeaux qui s'impose afin de tourner la page.

Monsieur le Maire, on le dit depuis plus d'un an, il faut un véritable projet de la culture à Bordeaux. On a eu un premier débat, mais ce projet, on l'attend toujours. C'est regrettable.

C'est vrai que nous avons sur Bordeaux un malaise qui s'accroît et qui n'ira qu'en croissant tant la situation nécessite l'urgence. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC.

M. HURMIC. -

Monsieur le Maire, brièvement.

Pour éviter à l'avenir qu'à chaque Conseil Municipal nous ayons ce débat sur la politique culturelle de la ville, à mon avis il y a deux préalables :

Premièrement c'est que vous arrêtiez de considérer que la politique de la ville de Bordeaux n'est pas en crise, comme vous aviez l'air de le manifester pendant l'intervention de Jacques RESPAUD. Il y a une véritable crise en ce qui concerne les acteurs culturels bordelais, notamment les petits acteurs bordelais comme ceux qu'a cités Patrick PAPADATO, c'est-à-dire les petits théâtres qui reçoivent des subventions peu importantes. Je pense que c'est quand même important de dire que le Théâtre du Pont Tournant vit avec simplement 14% des fonds publics, ce qui est la moyenne basse des théâtres subventionnés.

Je pense que tout le monde s'accorde à dire qu'il y a une bonne programmation, qu'un bon travail est fait par ce type de structures et qu'elles méritent d'être encouragées par la Ville de Bordeaux plus qu'elles ne le sont actuellement.

Monsieur le Maire, il n'y a pas que des scènes nationales à Bordeaux. Il y a aussi un foisonnement de petits acteurs culturels bordelais. Je pense qu'il serait temps que la Ville de Bordeaux s'en rende compte.

Je tiens également à stigmatiser l'attitude de l'Etat, notamment de la DRAC, qui refuse d'augmenter sa participation au financement de ces petites structures en disant qu'il s'agit uniquement de lieux locaux. Quel est le rôle de la DRAC si ce n'est d'encourager les lieux locaux d'expression culturelle ? J'avoue que je suis abasourdi – pour reprendre votre expression – par l'attitude de la DRAC lorsqu'il s'agit d'encourager des acteurs culturels locaux.

Deuxièmement, si vous voulez éviter qu'on ait ce débat à chaque Conseil Municipal, tenez donc les engagements qui ont été pris ici il y a plus d'un an, c'est-à-dire que nous ayons un jour un vrai débat sur la politique culturelle de la ville, avec un vrai programme et des engagements pluriannuels.

Lorsque l'on aura ce débat on videra une fois pour toutes l'abcès et ce débat ne sera pas récurrent Conseil Municipal après Conseil Municipal.

M. LE MAIRE. -

M. DUCASSOU.

M. DUCASSOU. -

Merci Monsieur le Maire. Beaucoup de choses ont été dites, par conséquent je vais essayer d'y répondre.

D'abord, Monsieur HURMIC, vous le savez, souvent les acteurs culturels le soulignent, le meilleur moyen de les soutenir, notamment dans leurs actions, c'est d'aller les voir jouer, d'aller voir comment s'expriment ces jeunes compagnies au niveau de ces lieux.

(Brouhaha)

M. DUCASSOU. -

Je vous ai écoutés, laissez-moi parler.

J'y vais très très régulièrement, je ne suis pas le seul, mais disons qu'à travers ceux qui s'expriment il n'y a pas obligatoirement la réalité de cette connaissance.

Mme NABET, s'agissant du Conservatoire, vous avez tous les documents au niveau du Budget Primitif quant à la composition du budget du Conservatoire, des musées et de toutes les composantes de la ville.

Il y a quelques mois vous aviez souhaité des documents supplémentaires. Nous vous les avons fait passer. Bien évidemment si vous souhaitez d'autres documents pour vous éclairer, nous vous les adresserons. Peu importe l'appellation, c'est toujours un Conservatoire National de Région, mais pour bien faire apparaître l'appellation Jacques THIBAUD, cette appellation s'est substituée à l'appellation officielle de Conservatoire National de Région.

En ce qui concerne M. PAPADATO, d'abord une petite correction. Vous nous parliez d'un document sur la politique culturelle qui date de quelques années. Non. Il a été remis en juin dernier.

Nous vous avons remis ce document à l'occasion d'une première réunion qui a eu lieu en juillet. Tout le monde s'est accordé pour dire qu'elle était intéressante. Il doit y avoir une poursuite de cette réflexion en commissions réunies, une poursuite de ce débat à partir de ce document que vous aviez eu et que nous avons commencé à discuter.

Sur le problème du Pont Tournant et de la Boite à Jouer, deux mots.

Vous dites, M. PAPADATO que beaucoup de budgets de ces lieux ont baissé. J'ai sous les yeux le budget :

Le TNT : la participation budgétaire de la ville a augmenté de 60% au cours des trois dernières années.

Le Glob'Théâtre : 75%

Le Théâtre du Pont Tournant : plus de 100%, toujours au cours des trois dernières années.

Et effectivement la Boite à Jouer a vu diminuer sa subvention cette année. Mais une réunion a eu lieu à la mairie en décembre dernier. Cette diminution de la subvention récurrente passant au Budget Primitif doit être accompagnée d'une dotation supplémentaire sur un des projets soutenus par la Boite à Jouer. Nous attendons un document complémentaire pour pouvoir la passer en délibération. Et vous verrez - c'est d'ailleurs souvent le cas entre le Budget Primitif et le Compte Administratif - qu'il y aura une dotation complémentaire, non pas dans un soutien de base, mais sur des actions que nous privilégions, notamment au niveau de ce lieu.

Vous parliez d'autres lieux qui avaient vu leurs subventions diminuer. Je pense que vous faisiez référence au Jean Vigo puisqu'il y a eu un article dans la presse à ce sujet. Si vous vous étiez rapprochés du Directeur du Jean Vigo vous sauriez qu'en attendant le résultat de l'étude qui a été demandée en octobre par la Ville de Bordeaux à l'Inspection Générale des Services, une partie de cette subvention a été mise en attente et de ce fait la dotation tiendra compte du résultat de cette analyse.

S'agissant du Jean Vigo, on soutient aussi des actions comme le Printemps des Ciné-Concerts.

Je pourrais citer aussi un autre lieu : Les Marches de l'Eté, à côté d'un soutien récurrent nous soutenons aussi des actions.

Donc les dotations au niveau des lieux reposent non seulement sur un soutien récurrent qui passe au Budget Primitif, mais également sur un soutien à des actions qui peuvent passer à divers moments en Conseil Municipal.

S'agissant du Théâtre du Pont Tournant, nous avons été très attentifs à ce que nous avons découvert dans la presse, d'autant plus que nous avons eu une réunion avec les responsables du Pont Tournant, nous, c'est-à-dire la Ville de Bordeaux, le Conseil Général, le Conseil Régional, la Direction Régionale des Affaires Culturelles en octobre dernier et qu'à aucun moment il n'apparaissait un souci budgétaire. Nous l'avons tous découvert à travers cet article de presse en janvier.

J'ai personnellement immédiatement demandé à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'organiser une réunion en présence de tous les partenaires. Elle a eu lieu le mercredi 17 janvier ; et nous, en plus, après la demande faite au niveau de la DRAC nous avons immédiatement écrit à la banque de ce théâtre pour signaler qu'une dotation avait été votée en Budget Primitif pour pouvoir de suite couvrir la problématique de trésorerie à laquelle étaient confrontés les responsables de ce théâtre.

Il y a eu un communiqué qui résulte de cette réunion au niveau de la DRAC.

Bien entendu nous sommes très attentifs, tous, au devenir du Théâtre du Pont Tournant. En aucun cas il ne sera mis en péril, encore faut-il connaître exactement la réalité de la situation.

M. LE MAIRE. -

Merci Monsieur l'Adjoint.

« Quand on veut tuer son chien, souvent on dit qu'il a la rage ». Moi je ne peux plus laisser dire que la vie culturelle bordelaise souffre de malaise, ou de je ne sais trop quoi. Cela ne correspond pas à la réalité.

Nous faisons un effort tout à fait considérable, et dans le débat que je suis prêt à organiser dans les prochains mois dans ce Conseil Municipal, je souhaiterais, Monsieur le Secrétaire Général, qu'on présente notamment la totalité de l'effort financier de la Ville, du Conseil Régional, du Conseil Général et de la CUB pour la culture à Bordeaux. Je n'ai pas de complexe. On verra les chiffres.

Il ne faut pas simplement comparer les chiffres relatifs au Théâtre du Pont Tournant ou à la Boîte à Jouer. On fera le compte de la totalité de ce que la Ville dépense pour sa politique culturelle, de ce que dépensent le Conseil Général, le Conseil Régional et la CUB. J'attends les chiffres avec beaucoup de sérénité.

Deuxièmement, la vitalité de la vie culturelle à Bordeaux est tout à fait remarquable. Nos musées, grâce à la décision prise à l'initiative d'Hugues MARTIN de gratuité de l'entrée, connaissent une fréquentation en hausse très sensible. Ils organisent des manifestations et des expositions de rayonnement international : l'exposition Les Fauves...

Oui, oui... heureusement ! Je ne connais pas d'expositions temporaires qui ne soient pas payantes... Halte à la démagogie...

Quand nous envoyons une exposition comme Les Fauves en Finlande, elle a un retentissement international.

Notre Bibliothèque est extrêmement fréquentée. Nous allons essayer d'ouvrir plus grandement ses portes.

Le Conservatoire, l'École des Beaux Arts, le Centre Dramatique National sous l'impulsion de Dominique Pitoizet(?) et grâce aux équipements dont la ville l'a doté est devenu l'un des meilleurs Centre Dramatique de France, et ainsi de suite.

Quant à notre Opéra, il a certes des problèmes, on en reparlera vraisemblablement, mais il a, cela m'a été confirmé récemment par la visite de fonctionnaires du Ministère de la Culture, un excellent orchestre, et un corps de ballet qui dans la danse néoclassique est le deuxième meilleur de France après le Ballet de Paris. Ce n'est pas moi qui l'invente, ce sont les spécialistes qui le disent.

Je viens de recevoir à l'instant une lettre de notre ambassadeur au Mexique, et il y a tout à l'heure une délégation de la Ville de Guadalajara qui est la deuxième plus grande ville du Mexique où s'organise le deuxième grand salon du livre au monde après Frankfort, qui veut faire de Bordeaux sa ville invitée en 2009, parce qu'elle considère qu'elle a un rayonnement culturel exceptionnel en Europe et dans le monde.

Alors il faut arrêter de se fustiger en permanence. Nous avons une vie culturelle brillante.

Nous essayons de soutenir les petites structures. Dominique DUCASSOU a donné quelques chiffres tout à l'heure. Je pense au TNT pour lequel nous avons fait un effort considérable, qui avait des locaux vraiment extraordinairement précaires il y a quelques années, qui aujourd'hui est un lieu d'animation à la fois dramatique et social dans le quartier tout à fait performant. Et il y en a beaucoup d'autres.

Il est vrai que le nombre de ces structures, compte tenu de la richesse de la vie culturelle à Bordeaux, est très grand. Il n'est pas toujours possible de les aider toutes au niveau qui serait absolument souhaitable, mais nous faisons de notre mieux possible.

Il faudra d'ailleurs que nous soyons peut-être plus attentifs à l'avenir à l'utilisation de l'argent public dans ces petites structures. On découvre parfois que l'efficacité ou la bonne gouvernance pourrait être améliorée. Cela doit être aussi un de nos soucis.

On aura ce débat sur la politique culturelle. Nous ne le fuyons pas du tout. Il faut simplement en avoir tous les éléments d'appréciation. J'attends en particulier le rapport du Ministère de la Culture sur l'Opéra à l'occasion du renouvellement du label Opéra National. Mais je voudrais dire aujourd'hui que nous avons tout lieu d'être extrêmement fiers à Bordeaux de la richesse de notre vie culturelle.

Qui vote contre les dossiers de M. DUCASSOU ?

Personne. Merci.

M. LE MAIRE. -

Je voudrais revenir sur le dossier « Tenue de Soirée ». Je viens de faire une petite vérification.

Lyon a payé 80.000 euros

Caen : 45.000 euros

Marseille : 50.000 euros

Lille : 50.000 euros

Nancy : 50.000 euros.

(Brouhaha – Applaudissements)

M. LE MAIRE. -

Je remets aux voix le projet de délibération.

Qui est d'avis d'aider à la réalisation de cette émission ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

Je vous remercie. Nous continuons.

ADOpte A L'UNANIMITE